

TB/NC.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 5 SEPTEMBRE 1963.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES, DE LA SECURITE ET DE
LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 4 1 4 /PR/MAISD/DAI-2. ANNEE 1963

SOMMAIRE :

Nomination

LE RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

ORIGINAL 1
JORD 1
MAISD 8
MEFP 1
IPT 1
LJL 1
SGCM 10
CGAN 10
SPR 10
DP 4
CF 1
ST 10
FP 1
FB 1
DI 1
TRESOR 1
INFO-RADIO 1
INTERESSES 2
Préf. Sud-Ouest 1
S/P.ATHIEME 1
S/P.APLAHOUE 1

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la
liste des Emplois Supérieurs de la République
du Dahomey dont la nomination des titulaires
est faite par le Président de la République, le
Conseil des Ministres étant obligatoirement en-
tendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Inté-
rieures, de la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu,

DECRET :

ARTICLE 1°.- Mr. Bertin AGOSSOU AWHADI, Sous-Préfet
par intérim d'Aplahoué, est nommé Sous-Préfet par intérim
d'Athiémé en remplacement de Mr. Robert ASSANJOHNSON.

ARTICLE 2°.- Mr. Robert ASSAN JOHNSON, Sous-Préfet
par intérim d'Athiémé, est nommé Sous-Préfet par intérim
d'Aplahoué.

ARTICLE 3°.- Le présent Décret, qui prendra effet
pour compter de la date de prise de service des intéres-
sés, sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera./-

Paul Maga
H. M A G A.-

Par le Président de la République,
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,